



**Résumé de la réunion publique d'information
du jeudi 04 juin 2026
portant sur**

**L'EAU ET LES DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE
QUOTIDIEN**

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



Eau

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales sont des compétences intercommunales

2017 pour les communes de l'ex CALB

2018 pour les communes de l'Albanais et de la Chautagne.

Aujourd'hui géré en régie les 84 tarifs d'origine, très hétérogènes font l'objet d'un travail d'harmonisation visant à une tarification unifiée en 2027.

Quelques chiffres issus du rapport d'activité 2024

82803
habitants

46941
abonnés

4 377 583m³

Et le patrimoine suivant



Eau

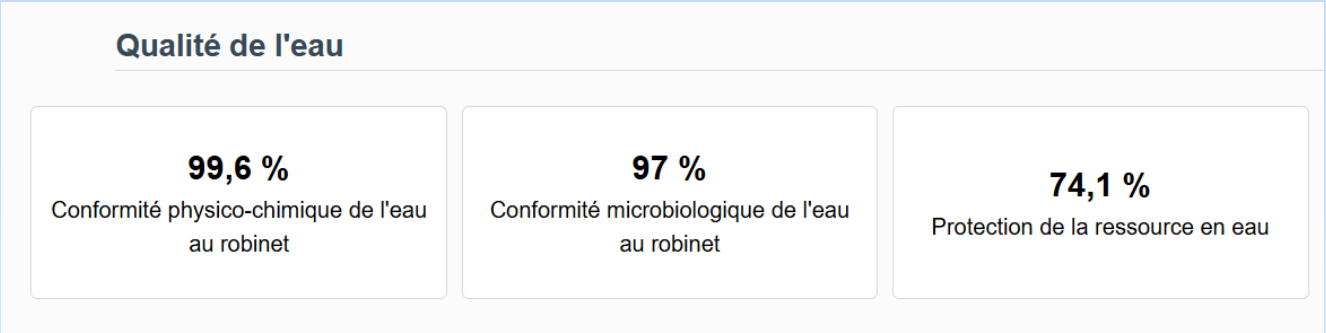
Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN



Principales ressources (2024) :

- Lac du Bourget : 21%
- Source de la Mondresse : 20,5%
- Puits de Mémard : 12%
- Source de la Meunaz : 4,7%





Eau

Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Un engagement pour réduire la consommation d'eau potable

En France, la consommation d'eau potable moyenne par personne est d'environ 150 litres par jour. Une partie de cette consommation pourrait être alimentée par de l'eau de pluie, notamment pour des usages comme l'arrosage du jardin ou le nettoyage des véhicules, permettant ainsi de réaliser 12 % d'économies d'eau potable. C'est dans cette perspective que Grand Lac souhaite encourager l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions mises en place en lien avec le Plan eau du Gouvernement, visant à réaliser 10 % d'économies d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030. L'objectif est de réduire la consommation d'eau potable en incitant les habitants à adopter des pratiques plus durables.

Grand Lac déploie un dispositif d'aide doté d'un budget de 40 000 € jusqu'à fin 2029 afin d'encourager les foyers des 28 communes du territoire à installer des récupérateurs d'eau de pluie. Plusieurs subventions sont prévues :

Pour les cuves de moins de 500 litres : une aide de 50 % du montant, plafonnée à 100 € ;

Pour les cuves de 500 litres ou plus : une aide de 50 % du montant, plafonnée à 200 €.

Les abonnés à l'eau potable intéressés pourront bénéficier d'un coupon nominatif, valable 3 mois et délivré dans l'ordre d'arrivée des demandes. Ce coupon permettra de bénéficier de la réduction de Grand Lac sur le prix d'achat d'une cuve auprès des fournisseurs partenaires.



Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Eau

Comment obtenir une aide pour l'acquisition d'une cuve ?

Les étapes à suivre :

<https://grand-lac.fr/information/actualites/un-nouveau-dispositif-daide-a-lacquisition-de-recuperateurs-deau-de-pluie-37584>

1. Télécharger les 3 documents requis pour la constitution du dossier : le guide technique, le règlement ainsi que le guide de sensibilisation EID.
2. Préparer votre dossier : Votre dossier doit inclure une copie de votre dernière facture d'eau, une copie de votre pièce d'identité valide ainsi que le règlement téléchargé ci-dessus complété et signé. Envoyez l'ensemble des documents par mail à preventioneaux@grand-lac.fr
3. Validation et réception du coupon de réduction : Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Une fois votre dossier validé par Grand Lac, vous recevrez un coupon de réduction par mail.

Liste des fournisseurs partenaires :

AU JARDIN DES PLANTES à Voglans (Route d'Aix, 670 Rue des Belledonnes - 04 79 54 46 91)

CASTORAMA à Chambéry (Rue des Marais - 04 79 68 55 55)

JARDILAND à Drumettaz-Clarafond (Centre commercial Leclerc, 103 Allée du Beniet - 04 79 88 52 00)

LAMBERT MATERIAUX à Marigny-Saint-Marcel (ZAE Rumilly sud, 30 Rue des Grives - 04 50 01 65 65)

Sensibiliser pour mieux agir

En complément de l'aide financière, Grand Lac veille à sensibiliser les bénéficiaires à l'importance d'une gestion responsable de l'eau et à les informer sur l'entretien des équipements, en particulier pour prévenir la prolifération du moustique tigre.



Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Les déchets

Différents types		Différents traitements
Déchets ménagers	Alimentaires	 
	Verres	
	Emballages	
	Ordures ménagères	

MÉMOTRI

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

Emballages en plastique

Petits cartons

Emballages en métal

EMBALLAGES EN VERRE

LE TRI PLUS SIMPLE

Papiers

COMPOST

ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.

Grand Lac

Grand Lac
04 70 66 34 35
www.grand-lac.fr

CITEO

seyné





Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Les déchets

Différents types	
TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)	Textiles d'habillement
	Linge de maison
	Chaussures

<https://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte>



Vous pouvez déposer dans les bornes :

Les vêtements propres et secs, même usés, troués ou déchirés

Les chaussures par paires

Le linge de maison : Draps, housses de couette, serviettes, nappes...

La petite maroquinerie : Ceintures, sacs-à-main, porte-feuilles...

Attention : Utilisez un sac de moins de 50 litres, fermez bien votre sac, ne pas déposer de textiles humides, cela rend leur valorisation impossible et lier les chaussures par paires, par les lacets ou une ficelle

Le devenir des TLC collectés

Vos vêtements, linges de maison et chaussures déposés seront majoritairement reportés ou recyclés :

183 tonnes de T.L.C. (Textiles, linges, chaussures) collectées dans les bornes en 2022

Réemploi (vêtements reportés) : **68 %**

Recyclage (chiffon, isolant, effilochage) : **30 %**

Rebus valorisé énergétiquement : **2 %**



Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN



Les déchets

Différents types		Différents traitements
Déchets verts	Tonte	
	Désherbage	
	Taille	
	Abattage	

Composteur à retirer à Grand Lac sur rendez vous avec justificatif de domicile

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/valorisation-des-dechets/prise-de-rendez-vous-pour-recuperer-un-composteur-individuel>



<https://grand-lac.fr/information/actualites/prest-gratuit-dun-broyeur-dans-votre-commune-1-43844>





QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ? LE MÉMO TRI

GRAND
LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



TOUS LES PETITS EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



Depuis le 1^{er} janvier 2023

LE TRI
PLUS
SIMPLE !



Bien
vidée

Non
lavée

En
votre

Non
interdite

Papiers



LES GROS CARTONS



Pliés !



Déchetterie

VERRE



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

EN MAISON



RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !

Pour valoriser vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas) et certains végétaux du jardin, le compostage est possible en maison. Il vous permettra aussi d'obtenir un engrais naturel de qualité. Grand Lac vous accompagne pour gérer au mieux votre compost et met gratuitement à votre disposition un composteur.

* Les immeubles des communes rurales ne sont pas concernés par la collecte mais par le compostage (aire de compostage partagé installée en pied d'immeuble).

EN IMMEUBLE*



DEMANDEZ VOTRE KIT DE TRI !

Pour valoriser facilement vos déchets alimentaires, Grand Lac met à votre disposition des sacs kraft et un bioseau que vous pouvez ensuite vider dans des points de collecte spécifiques mis à votre disposition sur les communes concernées.

LES VÉGÉTAUX

Les déchets de taille d'arbres et de haies génèrent des branches et des volumes importants qu'il est possible de broyer puis valoriser au jardin en paillage. Grand lac vous accompagne sur le broyage. Renseignez-vous !



LES AUTRES DÉCHETS



5 déchetteries sur le territoire* :

- Chindrieux
- Drumettaz-Clarafond
- Entrelacs
- Grésy-sur-Aix
- Le Bourget-du-Lac

* L'accès aux déchetteries est réservé aux particuliers. Inscription préalable nécessaire en ligne sur le site internet grand-lac.fr

⚠ Tout dépôt sauvage ou non conforme au règlement de collecte en vigueur est interdit et verbalisable en titre du code pénal

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS DE GRAND LAC

GRAND
LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND LAC - 1500, boulevard Lepic - 73100 Aix-les-Bains
Téléphone : 04 79 61 74 75 - E-mail : tri@grand-lac.fr
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Site internet : www.grand-lac.fr

CITEO
Le service n°1
des déchets en France



Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Les déchets

Certains peuvent aussi avoir une seconde vie avec

Les Chantiers Valoristes

Association loi de 1901, se consacrent à deux grandes causes : l'insertion professionnelle et la promotion du réemploi.

Accompagnement de personnes les plus éloignées de l'emploi vers des perspectives professionnelles durables.

Lutte contre le gaspillage en récupérant et valorisant les objets et matériaux destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Acteurs engagés du développement durable, ils œuvrent chaque jour pour un avenir plus responsable.

96

salariés

accompagnés par an

75%

de sorties

positives vers l'emploi ou la
formation

832

tonnes

de matériaux traitées en 2024,
dont 116 tonnes effectivement
réemployées et 285 tonnes
recyclées

105000

articles

vendus en 2024



Réunion publique d'information

EAU - DECHETS : LES AIDES DANS VOTRE QUOTIDIEN

Les déchets

Recyclerie	Horaires	Horaires des dépôts	Adresse
La Recyclerie des Combes	Mardi, mercredi, jeudi, samedi 10h – 12h 13h – 17h00	Pas de dépôts	540 rue du Pré de l'Ane 73000 Les Hauts de Chambéry
L'Embarcadère	Du mardi au samedi : 10h-17h30 Du 28/10 au 15/02, fermeture à 17h	10h-17h	1627 route d'Aprémont Zi de l'Albanne 73490 La Ravoire
La Recyclerie de Drumettaz	Du mardi au samedi : 10h-17h30 Du 28/10 au 15/02, fermeture à 17h	10h-17h	778 route de Drumettaz 73420 Drumettaz Clarafond
Pignon Sur Rue	Du mardi au samedi : 10h-12h15 13h-17h15	Pas de dépôts	339 Rue Costa de Beauregard 73000 Chambéry

LES AUTRES DÉCHETS



 Déchetterie

5 déchetteries sur le territoire* :

- Chindrieux
- Drumettaz-Clarafond
- Entrelacs
- Grésy-sur-Aix
- Le Bourget-du-Lac

** L'accès aux déchetteries est réservé aux particuliers. Inscription préalable nécessaire en ligne sur le site internet grand-lac.fr*



Tout dépôt sauvage ou non conforme au règlement de collecte en vigueur est interdit et verbalisable au titre du code pénal



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Selon l'ONU, l'impact des espèces exotiques serait la deuxième cause d'extinction de masse de la biodiversité, juste derrière la destruction des habitats naturels.

La destruction des habitats naturels représente aujourd'hui la principale cause de l'érosion de la biodiversité. Forêts, zones humides, prairies ou milieux marins se dégradent sous la pression des activités humaines, entraînant la disparition d'innombrables espèces et l'altération des équilibres écologiques

Selon le [rapport mondial de l'IPBES \(2019\)](#), la destruction et la dégradation des habitats sont la première cause de l'effondrement de la biodiversité. Elles constituent 30% des impacts sur la biodiversité et sont responsables de la disparition ou du déclin d'environ 75 % des écosystèmes terrestres et 66 % des milieux marins déjà altérés par l'action de l'homme.



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La renouée du Japon



Le danger :

Véritable menace pour la biodiversité dans le monde entier, elle colonise les espaces en friche, les routes et les berges des cours d'eau.

Elle élimine toute concurrence, prive la faune locale de son habitat naturel, empêche toutes activités humaines dans les milieux qu'elle colonise et accélère l'érosion des berges.



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La renouée du Japon

La lutte :



Comment agir

→ Prévention et vigilance dès le printemps

- ▶ surveillance des réaménagements (la terre peut être contaminée).
- ▶ arrachage précoce des nouvelles pousses. Attention à bien enlever la totalité du rhizome et à ne pas casser la plante (utilisation d'un piochon). Mettre dans sac et jeter avec les ordures ménagères pour incinération

→ Actions d'avril à septembre

Les actions de fauche doivent se faire autant que possible manuellement.

- ▶ Intervenir le moins possible sur les gros massifs pour éviter la dissémination. Prévoir une fauche autour du massif pour le contenir et limiter son extension.
- ▶ Si problème de sécurité : faucher mais de manière spécifique sur le massif (et pas sur tout l'accotement) et autant de fois que nécessaire (pousse rapide).
 - En bord de cours d'eau : évacuer les cannes en déchetterie pour éviter les risques de dissémination.
 - En bord de route : laisser sur place.
- ▶ Si gros travaux sur un site envahi : intervention au cas par cas.



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'HERBE DE LA PAMPA



Le danger :

Originnaire d'Amérique du Sud, l'herbe de la pampa forme des touffes pouvant dépasser 2 m de haut et presque autant de large. Chaque plumeau produit des centaines de milliers de graines légères, transportées par le vent sur plusieurs kilomètres. La plante colonise alors dunes littorales, bords de route, friches, où elle prend la place des espèces locales et appauvrit la biodiversité.

Ses feuilles très coupantes compliquent l'entretien, son pollen peut gêner les personnes allergiques et les touffes sèches favorisent les incendies près des habitations.

La réglementation :

Pour ces raisons écologiques et de sécurité, un **arrêté du 2 mars 2023**, pris en application de l'article L411-6 du Code de l'environnement et du règlement (UE) 1143/2014, a ajouté *Cortaderia selloana* à la liste des plantes interdites en métropole.

Depuis cet arrêté, il est interdit sur tout le territoire métropolitain d'**introduire, détenir, utiliser, échanger, transporter à l'état vivant et commercialiser** l'herbe de la pampa et ses parties capables de se reproduire. Jardineries, pépiniéristes et paysagistes ont dû retirer les plants de vente. En revanche, les bouquets secs de plumeaux restent autorisés, car la matière végétale n'est plus vivante.



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'HERBE DE LA PAMPA



La lutte :

Faut-il arracher l'herbe de la pampa de votre jardin ?

Un pied installé avant 2023 ne doit pas forcément disparaître du jour au lendemain. Aucune obligation nationale d'arrachage immédiat n'est prévue, mais **vous restez responsable de ne pas le laisser se disséminer**. Il est conseillé de couper les plumeaux avant la montée en graines, de ne pas diviser ni replanter la touffe, et de porter des protections pour toute intervention, les feuilles étant très tranchantes.

Les déchets (feuilles, plumeaux, racines) ne doivent pas aller au compost : direction déchèterie, dans des sacs fermés.



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LE FRELON ASIATIQUE

Le danger :

Classée comme espèce exotique envahissante, son implantation constitue un enjeu économique pour la filière apicole, du fait de la prédation exercée sur les colonies d'abeilles domestiques (*Apis mellifera*). Elle peut également, dans certaines situations, présenter un risque pour la santé humaine, la sécurité publique et impacter d'autres activités .
Besoin de protection des ruchers, des populations et de la biodiversité.

La réglementation :

Une loi spécifique adoptée en mars 2025 (loi n°2025-237), prévoit la mise en place d'un plan de lutte national et décliné à l'échelle Départementale.
Pour la Savoie arrêté du 3 juillet 2025

AXE 1 : Recherche et communication

Action n°1	Acquisition de connaissances sur les impacts du frelon sur la biodiversité
Action n°2	Appui à la recherche appliquée pour renforcer l'efficacité des moyens de lutte
Action n°3	Communication vers le grand public

AXE 2 : Organisation de la lutte

Action n°4	Classification des départements en fonction de la pression de prédation
Action n°5	Mise en place de mesures de gestion, adaptée à cette classification
Action n°6	Cartographie et structuration des financements

AXE 3 : Gouvernance du plan

Action n°7	Pilotage national du plan
Action n°8	Déclinaison en plans départementaux



Réunion publique d'information

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LE FRELON ASIATIQUE

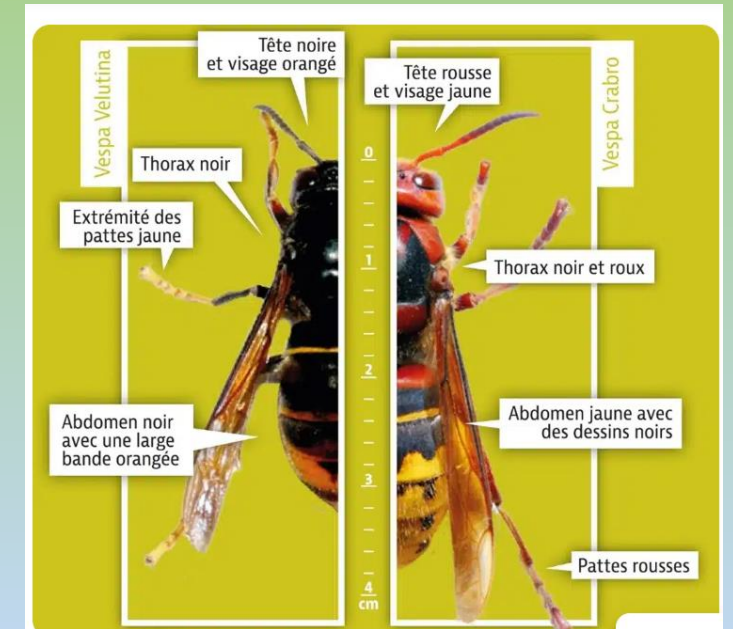
La lutte :

Afin de participer à cette lutte Grand Lac et la commune signe annuellement une convention avec le GDSA qui intervient sur la destruction des nids signalés. La commune a également, de manière volontaire, acquis courant 2025 des pièges sélectifs.

Ces pièges ont été installés dans le cadre du piégeage de printemps destiné à limiter le nombre de nids dans la saison.

Ceux-ci, gérés par la commune, sont déployés sur l'ensemble du territoire en essayant d'être au plus proche des nids signalés au cours de l'année précédente.

Résultat piégeage 2026
241 fondatrices frelon asiatique
détruits





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Introduction :

Plan régional santé environnement 2024-2028 (santé humaine, animale et des écosystèmes) pour l'Auvergne-Rhône-Alpes co-piloté par l'ARS, la DREAL, la DRAAF et la Préfecture de région

- Objectifs :

Répondre aux préoccupations des citoyens et des acteurs des territoires sur le lien entre santé et environnement
Les inciter à agir pour prévenir les risques pour leur santé

Le département de la Savoie est confronté à la présence de 5 espèces à enjeux pour la santé humaine à des degrés plus ou moins marqués

⇒ 5 Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine à suivre en priorité en AuRA

3 Espèces Exotiques Envahissantes



Ambrosies



**Moustique
tigre**



**Berce du
Caucase**

2 Espèces indigènes proliférantes



**Processionnaires
(pin / chêne)**



Tiques



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

La berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

LA RECONNAITRE

- **Plante herbacée pluriannuelle**
- **Taille : de 1 à 5 mètres**
Feuilles pétiolées divisées en 1 à 3 folioles, profondément découpées et pointues, pouvant atteindre 1m de long et 50 cm de large.
- **Fleurs blanches** formant des ombelles de 50 cm de diamètre avec plus de 50 rayons. **Apparition entre juin et août** (après plusieurs années passées au stade végétatif).
- Tige robuste, creuse (diamètre de 4 à 10 cm), cannelée, avec **des tâches de couleur pourpre, recouverte de poils blancs rudes.**
- Un plant vit plusieurs années et les graines dans le sol **au moins 7 ans.**

Description de la Berce du Caucase





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Dangers :

La berce du Caucase



Santé humaine

Sève **phototoxique**

indolore au contact mais réagissant aux UV

= Brûlures jusqu'au troisième degré !



<https://www.lesoir.be/>



Biodiversité

Envahit rapidement les sols :
peuplement monospécifique

Entraine la disparition d'espèces
locales

Contribue à l'érosion des berges,
par élimination des autres
espèces végétales



Economie locale

Coût de gestion pour la collectivité

Par sa présence, l'espèce peut nuire
à la notoriété d'un lieu

A surveiller en zones délaissées,
ombre et humidité :
friches, terrains vagues, fossés
de bords de route ou de chemin,
berges de cours d'eau...



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

La berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*

Règlementation :

Règlementation européenne

- Règlement UE n°1143/2014 du 22/10/2014
- Règlement d'exécution UE 2016/1141 du 13/07/2016 (puis MàJ listes EEE)

Règlementation française

Code de l'Environnement : Art L411-4 à L411-8 ; L415-3

Arrêtés du 14 février 2018 (+ MàJ du 10/03/2020)

Interdiction de détention, transport, utilisation, commercialisation, introduction, libération ...





Réunion publique d'information

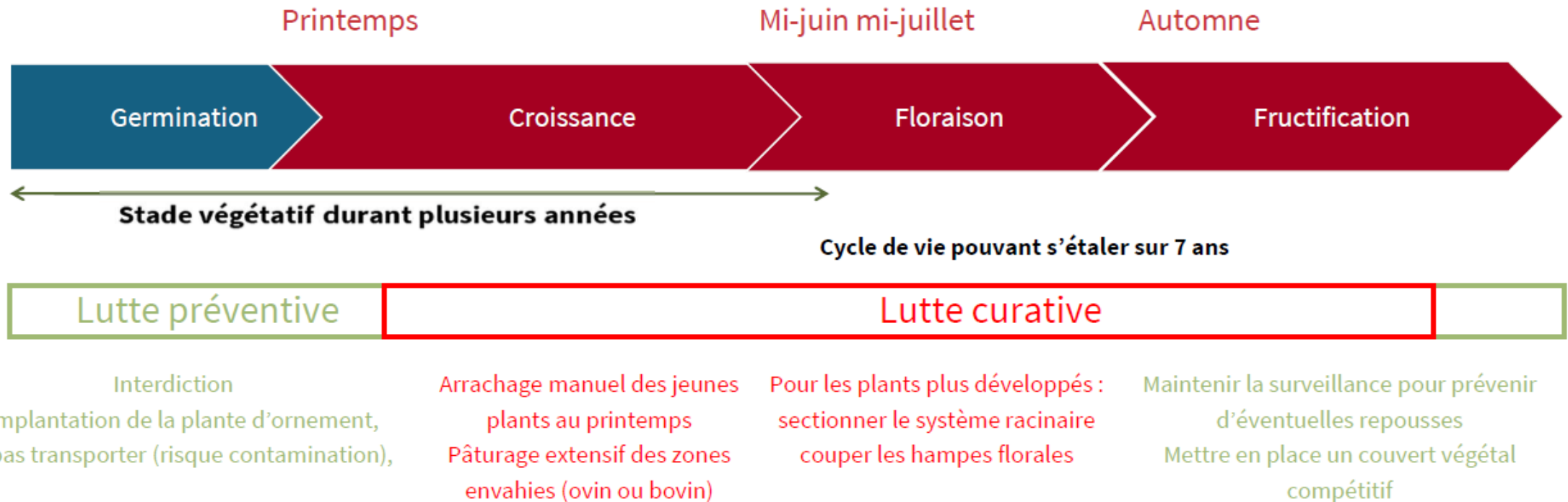
LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

La berce du Caucase

La lutte :

La Berce du Caucase : gestion

Risque sanitaire
Pendant tout le cycle végétal





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

L'Ambroisie

Dangers :

En France, il existe en fait trois espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance.

L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*), l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida*) et l'**Ambroisie à épis lisses** (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de **nombreux milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes [réactions allergiques](#) (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une [menace pour l'agriculture](#) (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la **biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).





Réunion publique d'information

Pollen à fort potentiel allergisant :

- De petite taille (~15 µm) : transport par le vent sur plusieurs 10^{aines}, voire 100^{aines} de kilomètres
- Produit en grandes quantités : jusqu'à plusieurs millions de grains de pollen par jour par pied

5 grains de pollen / m³ d'air suffisent à provoquer une allergie



**Pollens et symptômes :
D'août à octobre**

En Auvergne-Rhône-Alpes :

13% de la population est allergique

(9% à 21% selon les secteurs)

[Estimation niveau national : entre 1,7% et 5,4%]

**2017 : - Près de 660 000 personnes ont consommé des soins
en relation avec l'ambrosie**

- Coût global de santé estimé à 40,6 millions €



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Règlementation :

Loi n° 2016-41 (art. 57)

Modernisation de notre système de santé *

26/01/2016

26/04/2017

Décret n° 2017-645

Fixe les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre contre les 3 espèces d'ambrosie *

Arrêté ministériel

Interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat de ces 3 espèces

PRSE3 2017-2021

Objectif 2, action 13

18/04/2018

2019

Actualisation des arrêtés préfectoraux relatifs à la lutte contre les ambrosies dans les 12 départements de la région AuRA

* Textes intégrés au code de la santé publique (art L, D ou R1338)



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

L'Ambroisie

La lutte :

- Désignation de deux référents au sein du conseil municipal avec pour missions :
- Informer et Communiquer
 - Surveiller la présence d'ambroisie sur le territoire
 - Réaliser un plan de gestion communal / intercommunal
 - Gérer les signalements
 - Promouvoir les techniques de lutte adaptées
 - Réaliser un bilan annuel

Méthodes	Champs	Bord de route	Zone urbaine	Bord de rivière
Arrachage	Possible	Réserver aux petits foyers	Possible	Possible
Fauche	Possible	Possible	Possible	Contraintes d'accessibilité de certaines surfaces
Pâturage d'entretien	Possible	Possible	Possible	Possible
Produit phytosanitaire	Possible	Raisonner en accord avec la réglementation		Impossible
Travail du sol	Possible	Impossible	Raisonner selon type de sol	Contraintes d'accessibilité de certaines surfaces
Lutte biologique	Non démontré			
Lutte thermique	Attention au coût et à l'impact environnemental de ce type d'intervention / Destruction non sélective			

Diffusion de documents d'informations sur l'ambroisie

<https://ambroisie.fredon-aura.fr>



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les tiques

Description :

Acarien hématophage qui se nourrit exclusivement de sang. Il se fixe par la tête dans la peau des animaux et parfois de l'homme et peut transmettre des maladies.



Les tiques sont fortement influencées par les **conditions climatiques, l'altitude et la végétation**. Elles sont très **sensibles à la sécheresse** et se trouvent généralement dans les zones abritées où la végétation est abondante.

Les tiques résistent bien aux périodes froides ou chaudes, pendant lesquelles elles se mettent en **diapause**, c'est-à-dire avec un métabolisme ralenti au maximum.

Les tiques sont les plus actives au printemps et en automne





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

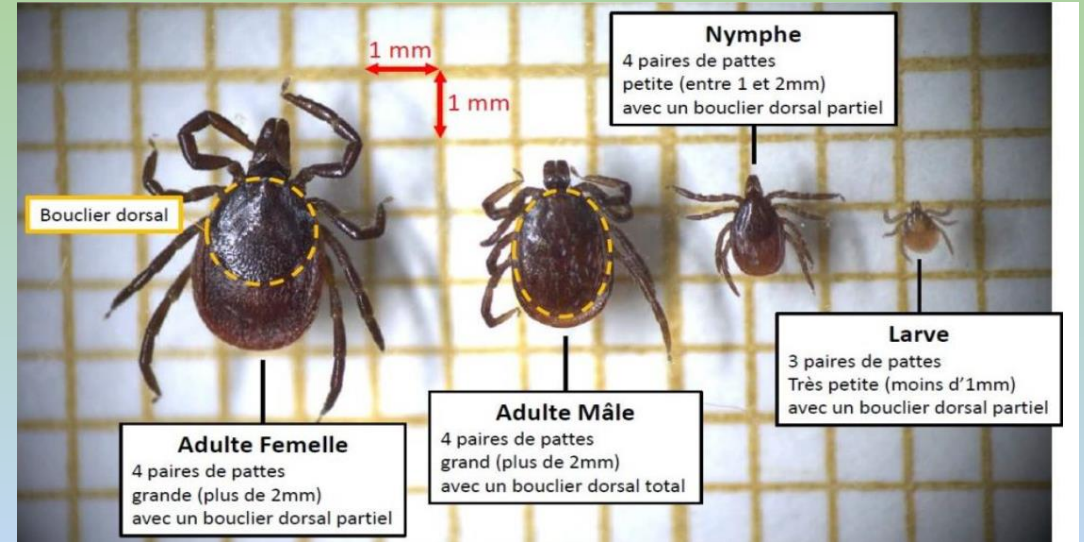
Les tiques

Il est à noter que les massifs forestiers sont les principaux lieux de piqûres déclarées.

- Les jardins privés arrivent en second avec presque 30%.

Danger :

Dans le **monde**, les tiques sont le **1er vecteur de maladies chez l'animal** et le 2e pour l'homme (derrière les moustiques).
En **Europe**, **1er vecteur de maladies chez l'homme** avant les moustiques.



Ixodes

Ixodes ricinus

Borreliose de Lyme,
Virus Encéphalite à tique



Hyalomma

Hyalomma

**Virus de la fièvre hémorragique
de Crimée-Congo (FHCC)**



Dermacentor

Dermacentor

Virus de l'encéphalite à tique



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les tiques

La lutte → PREVENTION :

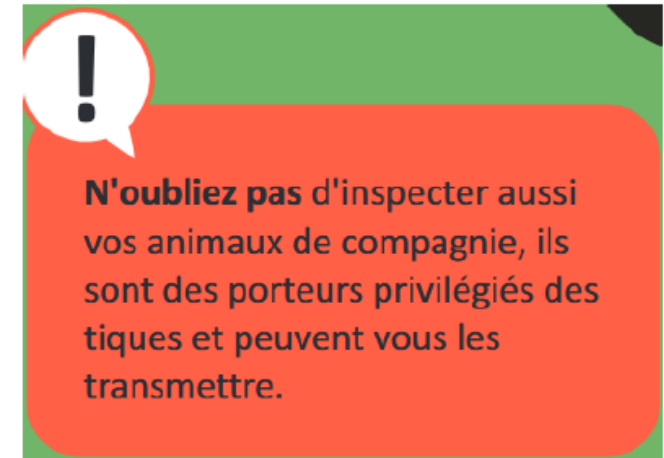
Porter des **vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes, et la chemise dans le pantalon.

Vêtements clairs : repérer plus facilement les tiques.

Emmener un **tire-tique**

Utiliser des **répulsifs** (certaines HE: eucalyptus citronné, géranium rosat, citronnelle de Java, tea tree, clou de girofle, lavande aspic)

Eviter les broussailles, les fougères et les herbes hautes



Il est déconseillé d'utiliser des produits (éther, liquide vaisselle, etc.) qui risquent de provoquer une régurgitation de la tique et donc un risque accru de contamination.



Réunion publique d'information

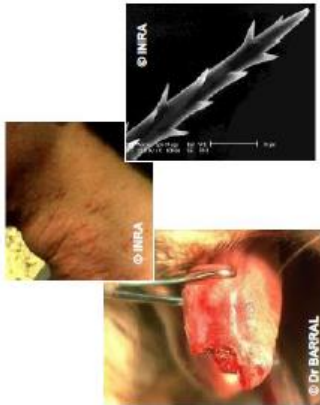
LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les chenilles processionnaires

Dangers :

ENJEUX SANITAIRES

Démangeaisons, œdèmes,
Irritation des voies respiratoires
... Choc anaphylactique



ENJEUX EN ZONE FORESTIERE

Dégâts directs : défoliations
Dégâts indirects : baisse de photosynthèse /
↓ croissance / ↑ sensibilité aux stress et maladies



ENJEUX SOCIETAUX

Enjeux touristiques

Présence importante de chenilles ⇒ fermeture
de campings, de forêts touristiques, de sentiers
de rando ...

Risque de conflits

Entre le propriétaire d'une parcelle
infestée et le voisinage



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En cas de prolifération excessive ...

- Perturbation des biocénoses attachées
aux arbres infestés
- Soies urticantes : atteintes à la faune
locale



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les chenilles processionnaires

Réglementation :

2021 - Afin de renforcer la coordination des actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires, un ***Observatoire des chenilles processionnaires*** a été mis en place depuis juin 2021 par le Ministère chargé de la Santé en partenariat avec les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie et le ministère de l'Intérieur.

Lien : <https://chenille-risque.info/>

2022 - Le **Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin** a été publié au Journal Officiel le 27 avril 2022

Il marque l'ajout des **Processionnaires du chêne** et des **Processionnaires du pin** à la liste des espèces dont la prolifération **est nuisible à la santé humaine** dans le [code de la santé publique](#).

Cet ajout implique que les **préfets de départements doivent définir par arrêté préfectoral les mesures de gestion** des populations de chenilles processionnaire à mettre en place sur leur territoire.

Arrêté non encore pris en Savoie.

- 2016 prise d'un arrêté municipal annulé et remplacé en 2023 par l'arrêté n°A 2023/001



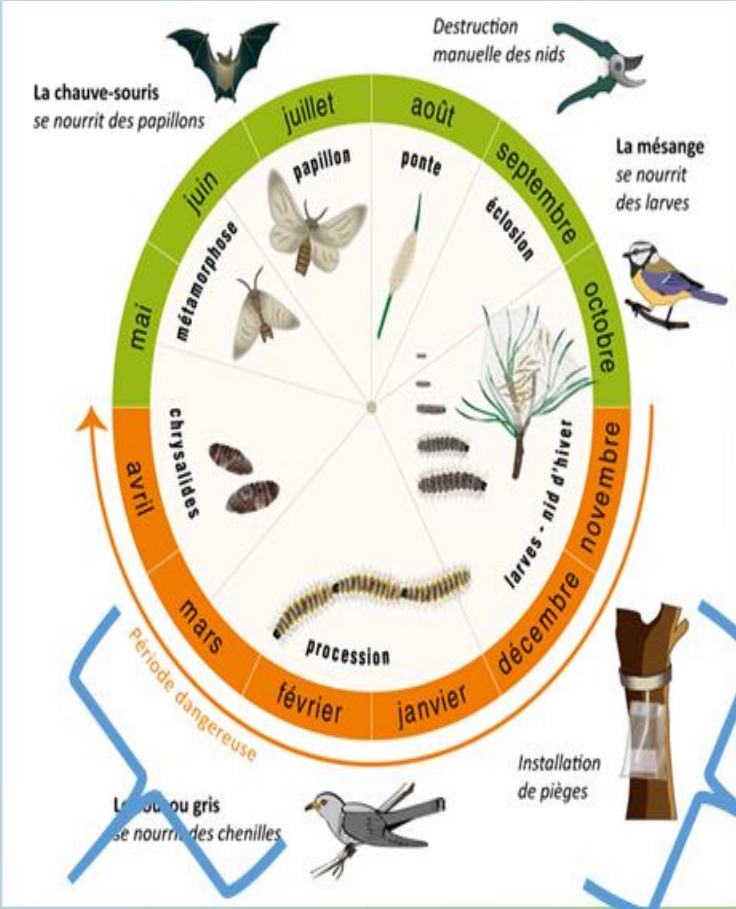
Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les chenilles processionnaires

La lutte :

janv	fév	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
									ECHENILLAGE		
ECOPIEGE										ECOPIEGE	
								INSECTICIDE BIO			
					PIEGE à PHEROMONES						



Étape 3 : Traitement
par piégeage

Étape 1 : Traitement
biologique ou
chimique

Étape 2 : Traitement
mécanique

Si procession au sol :
pulvériser un mélange
savon noir + eau



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Les chenilles processionnaires

Les aides

Un process communal

La Mairie recense les signalements sur un fichier, contacte propriétaires ou locataires s'ils ne sont pas à l'origine du dit signalement puis transmet ce fichier à un désinsectiseur professionnel pour interventions.

Des aides

En parallèle la commune a participé aux frais de destructions des nids au cours de l'année 2023, puis aidé au financement de la pose de pièges pour l'année 2024 et 2025 et prolonge cette aide exceptionnelle en 2026 aux conditions suivantes :

50% de la pose d'un « Ecopiège » avec un maximum de 100 € par propriété

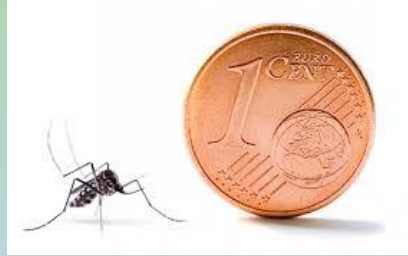
50% de l'enlèvement des cocons avec un maximum de 50 € par propriété.

A noter l'installation de nichoirs à mésanges pour une lutte alternative.



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



Le moustique tigre « Un insecte vecteur »

Danger :

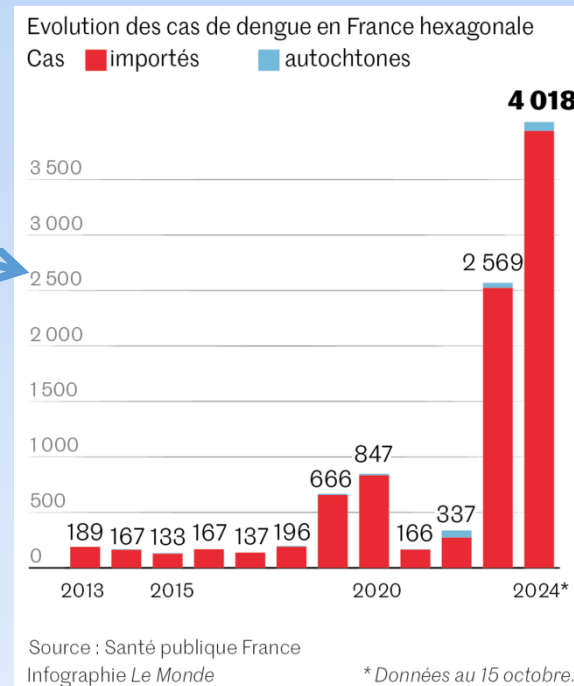
Génère une forte nuisance, facteur de stress, conflits de voisinage, fatigue

Est vecteur de 3 maladies à virus

La dengue

Le chikungunya

Le zika



2004 : Arrivée en France
Début 2025 : 81 départements
colonisés (sur les 96 dép.
métropolitains)
1 192 communes de la région
AURA colonisées

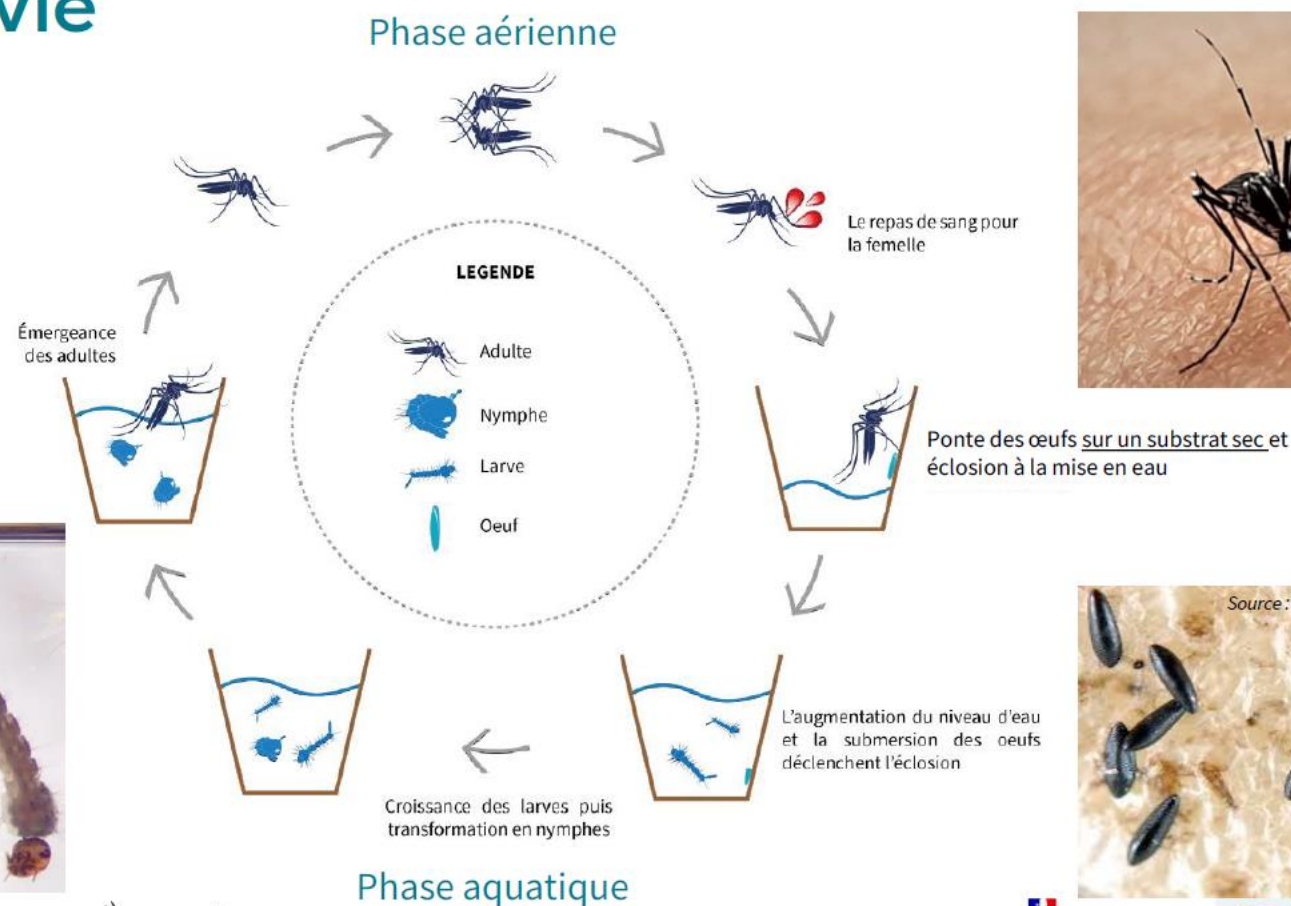
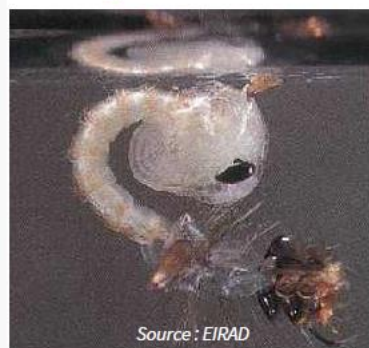


Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre « Un insecte vecteur »

Cycle de vie





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

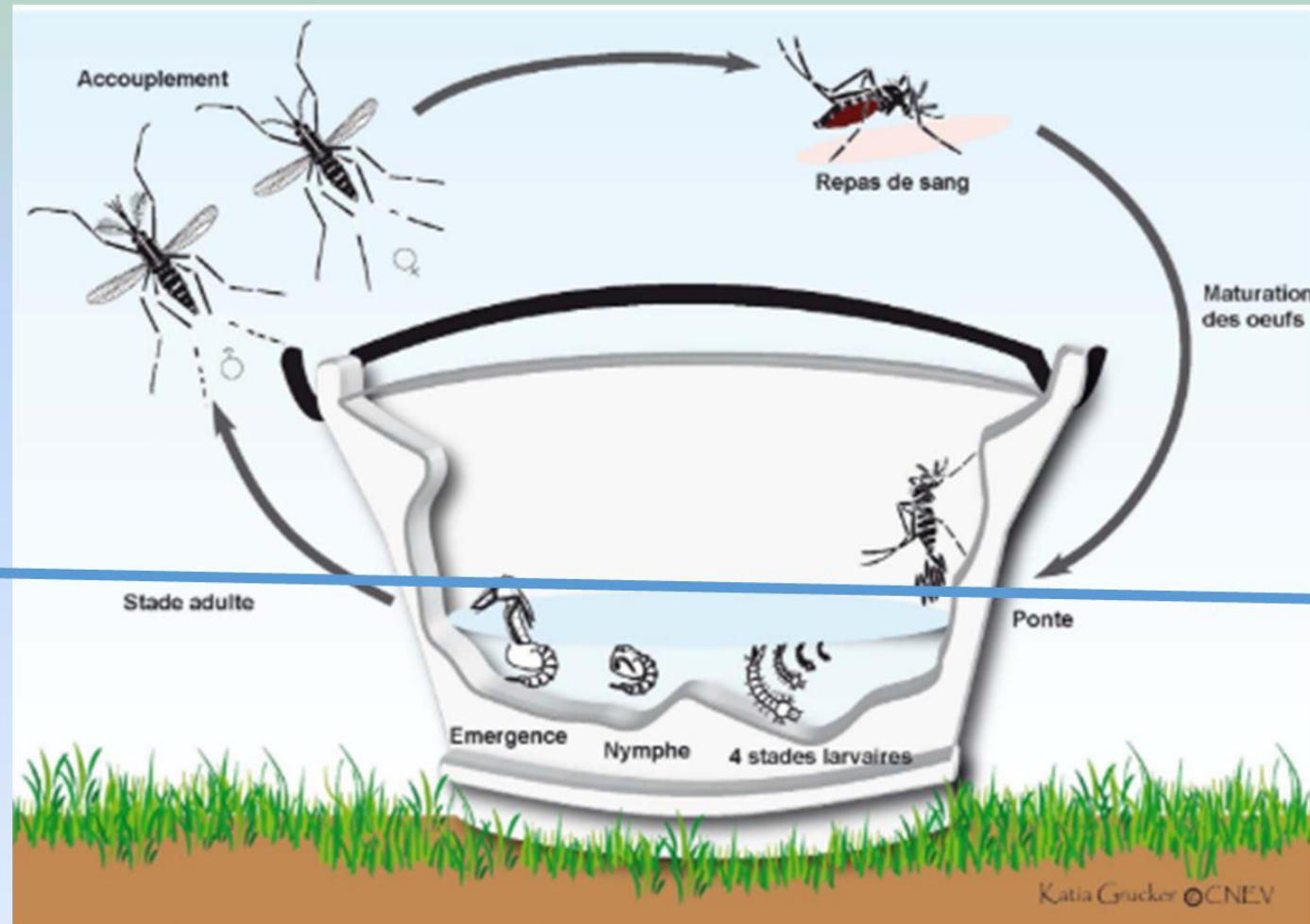
Le moustique tigre « Un insecte vecteur »

Son cycle de vie

Connaitre

Phase aquatique

FACILE A GERER



Phase terrestre ou
aérienne : adulte

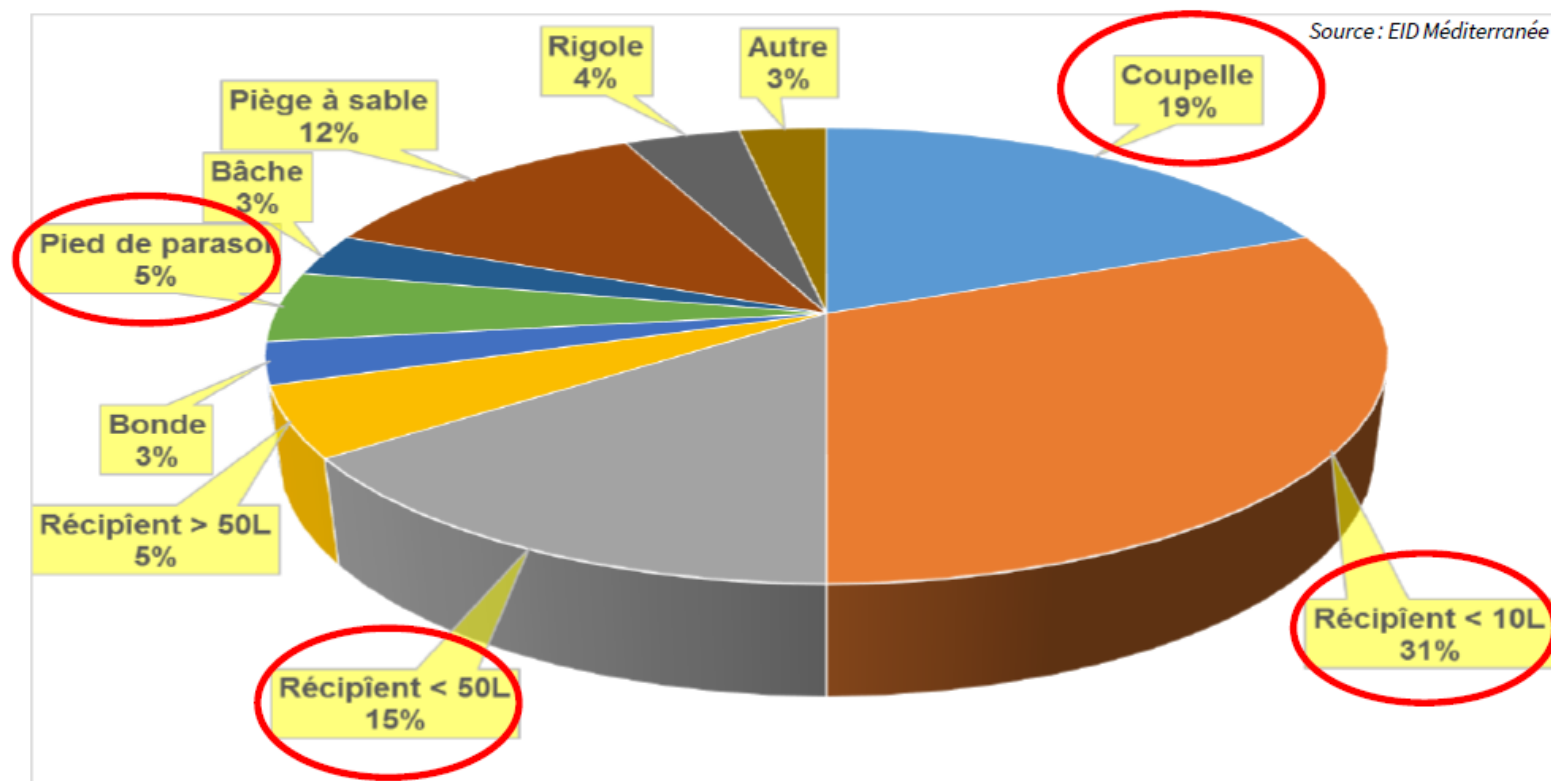


Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre

Répartition des gîtes larvaires



Entre 80 et 90 % des gîtes larvaires situés sur le domaine privé

4/5 des propriétés visitées possèdent au minimum 1 gîte



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE
Le moustique tigre

Plan de lutte et solutions techniques



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre

Répulsifs

Les répulsifs

- Efficacité et durée d'actions limitées (DEET, Icaridine, Citriodiol..)

! VIGILANCE SUR LA SANTE



Les accessoires (bracelet, patch..)

! INEFFICACE



Les huiles essentielles et produits naturels (plantes..)

! INEFFICACE



Les ultrasons et LED

! INEFFICACE

Spirales et bougies

! PEU EFFICACE ET RISQUE POUR LA SANTE





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre

Techniques de lutte



Source : FREDON AuRA

Lutte physique

- Gestion de l'eau : élimination des gîtes
- Modification de l'interface eau/air
- Réduction des contacts moustiques/humains
- Capture d'adultes



Source : FREDON AuRA

Lutte chimique

- Gestion des larves
- Gestion des adultes



Lutte biologique

- Prédateurs
- Insectes stériles (TIS), Insectes OGM
- Parasites, pathogènes, parasitoïdes



Source : Guide « moustique-tigre » FREDON AuRA et EIRAD



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

En partenariat avec :



Webinaire du 05/06/25 - Moustique tigre

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ars
Auvergne-Rhône-Alpes
Santé Environnement

PRSE

La Santé
Environnement
en Auvergne-Rhône-Alpes

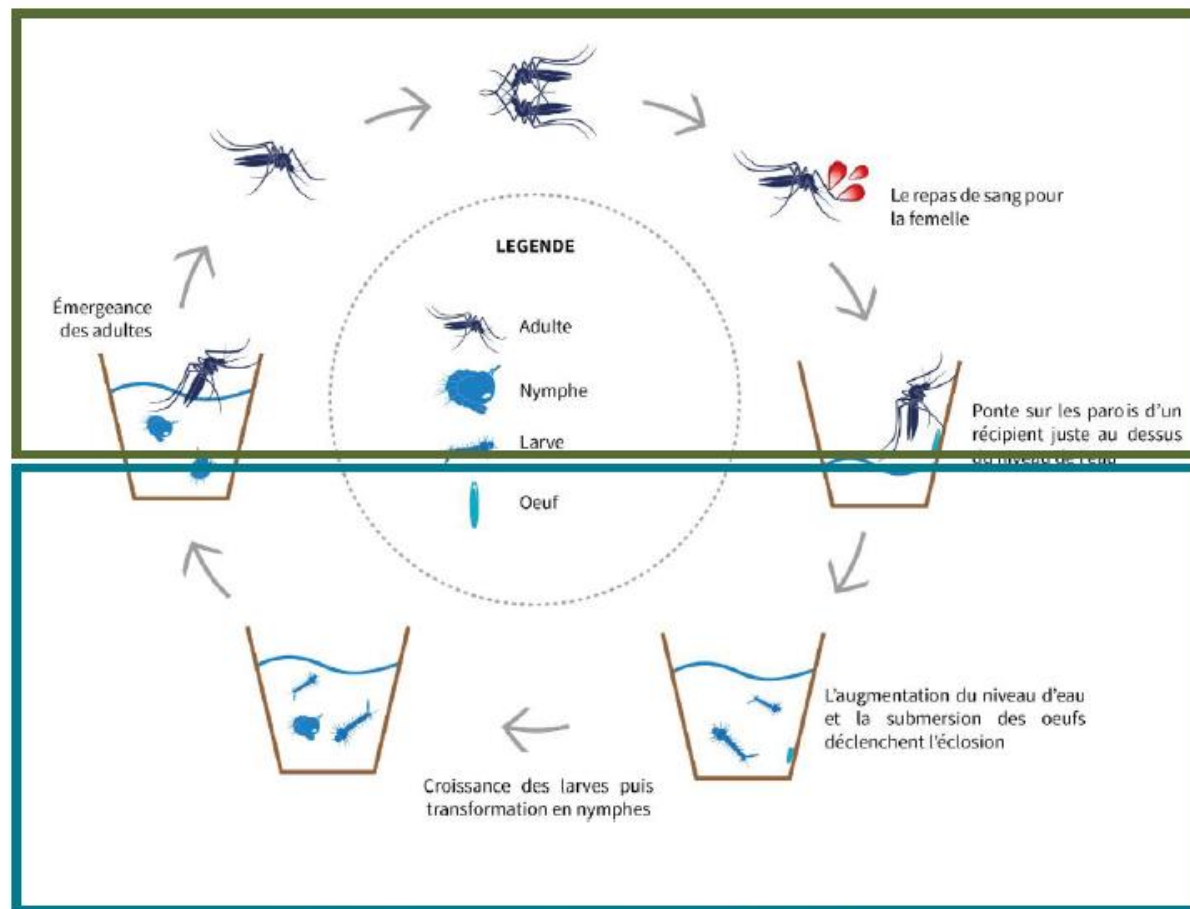


Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre

Lutte physique



Source : Guide « moustique-tigre » FREDON AuRA et EIRAD

Lutte physique contre les adultes:

- Réduction des contacts moustiques/humains : moustiquaires
- Capture d'adultes : piégeage

Lutte physique contre les larves:

- Gestion de l'eau : élimination des gîtes
- Modification de l'interface eau/air : moustiquaires



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

Le moustique tigre

Lutte physique contre les larves

Gestion du matériel d'entretien et des jeux des enfants

- Retourner ou ranger le matériel et les jeux des enfants



Source photos : FREDON AuRA



Gestion des coupelles

- Remplir à ras-bord les coupelles de sable ou gravier



Gestion des abreuvoirs et des boutures

- Changer l'eau des animaux, et des boutures, au moins 1 fois/semaine





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE Le moustique tigre

Solutions

Lutte physique contre les larves

Gestion des cuves d'eau

- Remplacer les cuves par des récupérateurs d'eau fermés équipés d'un robinet
- Poser des moustiquaires



Source photo : FREDON AuRA



Source photo : FREDON AuRA

Exemples de mauvaises pratiques

Gestion des récupérateurs d'eau

- Poser des moustiquaires au niveau des arrivées d'eau pour créer une discontinuité entre la cuve et l'extérieur



Source photo : FREDON AuRA



Source photo : mairie Estrablin



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE Le moustique tigre

Lutte physique contre les larves

Protéger les bâches et les pneus

- Les stocker à l'abri des intempéries (ou les éliminer si non utilisés)

Gestion des cheneaux bouchés

- Surveiller régulièrement les cheneaux, à minima 1 fois/an

Gestion des descentes de cheneaux

- Combler le décanteur avec une cunette béton ou du gravier

Gestion du matériel non utilisé

- Evacuer le matériel non utilisé ou cassé



Exemples de mauvaises pratiques



Source photos : FREDON AuRA





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE Le moustique tigre

Lutte physique contre les larves

Cas des terrasses sur plot et des toits terrasses

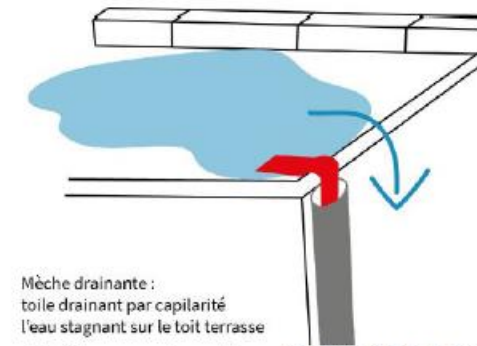
- Modifier la position de l'exutoire
- Pose d'une mèche drainante
- Pose d'une pente pour évacuer l'eau
- Pose d'un panneau en polystyrène rainuré (face supérieure couverte d'un géotextile)
- Pose d'un filtre
- Vigilance lors de la conception

Cas des piscines

- Les piscines entretenues et en fonctionnement ne produisent pas de moustiques



Source : FREDON AuRA



Source : Guide « moustique-tigre » FREDON AuRA et EIRAD



Source : BigMat



Source : Soprema





Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE Le moustique tigre

Solutions

Lutte physique contre les adultes

Réduction des contacts moustiques/humains :

- Pose de moustiquaires aux fenêtres

Capture d'adultes :

- Piège à femelles gravides : simule un gîte de ponte
- Piège à femelles non gravides ou à CO2 : simule une proie
- **ATTENTION : le piégeage est une technique complémentaire !**



Source photos : FREDON AuRA



Réunion publique d'information

LES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE Le moustique tigre

Lutte insecticide

Larvicide

- Préconisé pour les collectivités
- Bti, *Bacillus thurengiensis israelensis*, utilisable sur les gîtes structurels qui ne peuvent pas être éliminés



Larvicide biologique en granulés

Source : Guide « moustique-tigre » FREDON AuRA et EIRAD



Adulticide (pyréthrines)

- **NON PRECONISE** : non sélectif, nocif pour la santé humaine et l'environnement, risque de résistance
- Produits utilisés homologués en santé publique
- **Aucun** produit anti-adulte homologué en milieu naturel



Application d'un larvicide biologique dans un avaloir

Source : Guide « moustique-tigre » FREDON AuRA et EIRAD